

Barème d'honoraires en vigueur de l'Agence du Terroir

Vente d'immeubles à usage d'habitation

15 000 euros à 30 000 euros	Forfait 2000 euros TTC
30 000 euros à 40 000 euros	Forfait 2500 euros TTC
40 000 euros à 50 000 euros	Forfait 3000 euros TTC
50 000 euros à 70 000 euros	7 %
70 000 euros à 90 000 euros	6 %
90 000 euros à 120 000 euros	5,5 %
120 000 euros à 150 000 euros	5,2 %
150 000 euros à 230 000 euros	5 %
230 000 euros à 300 000 euros	4,5 %
300 000 euros à 400 000 euros	4,2 %
400 000 euros à 500 000 euros	3,9 %

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils sont mentionnés en TTC (dont TVA à 20 %).

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.